

LA CHUTE DES TEMPLIERS

Sept cents ans après leur disparition, les Templiers continuent à fasciner, entre légende et réalité. Leur chute tragique y est pour quelque chose...

L'histoire des Templiers s'est terminée dans les flammes du bûcher qui fit périr le grand maître de l'Ordre, Jacques de Molay, le 13 mai 1314. Mais c'est aussi le moment où sa légende est née, avec les paroles qu'aurait prononcées le supplicié dans ses derniers instants : « Pape Clément ! Roi Philippe ! Avant un an, je vous cite à comparaître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! »

Des paroles qui, si elles avaient réellement été prononcées, n'auraient pu qu'impressionner : Clément V mourut en effet le mois suivant, le 20 avril, alors que Philippe IV, dit Philippe le Bel, succomba d'un accident de chasse le 29 novembre 1314. Pour autant, aucune source sérieuse ne cite ces mots, qui sont en réalité tirés des *Rois maudits* de Maurice Druon. Et si certains rapportent que Jacques de Molay lança réellement une malédiction contre le pape et le roi de France, le doute sur son contenu persiste encore et toujours.

Du reste, une aura de mystère plane depuis lors autour des Templiers, donnant lieu à d'innombrables

élucubrations, sur leur fameux « trésor caché », le Saint-Graal qu'ils auraient détenu, l'Arche d'alliance qu'ils auraient dissimulée, le Baphomet qu'ils auraient adoré, etc. Pourtant, à bien regarder, ce que l'on sait réellement de leur parcours et de leur fin suffit en soi-même à faire de l'histoire des Templiers l'une des pages les plus fascinantes de l'histoire de France, un conflit entre intérêts publics et privés, entre papauté et royauté, entre pouvoir et appât du gain.

Tout commence au XI^e siècle, en 1099 plus précisément. Le 15 juillet, Godefroy de Bouillon et les troupes chrétiennes de la première croisade prennent Jérusalem, ouvrant la Terre sainte aux pèlerins. Mais la route pour y parvenir est longue et, surtout, dangereuse : brigands, voleurs et pillards de toutes confessions se succédant pour dépouiller, brutaliser ou tuer ces pèlerins. Pour certains nobles ayant contribué à la prise de Jérusalem, cette situation n'est pas acceptable. C'est ainsi qu'en 1118 (ou 1119, les historiens sont partagés sur le sujet, d'autant qu'il y eut un changement de calendrier à l'époque), deux chevaliers vivant sous la Règle des chanoines de saint Augustin, Hugues de Payns et Geoffroy de Saint-Omer, créent une « milice chrétienne » (*militia*



Personnages clefs

Il y a ceux qui ont
défendu l'Ordre. Et ceux
qui l'ont détruit.

Jacques de Molay

VERS 1245-18 MAI 1314

Le 23^e et dernier
grand maître des
Templiers, et le
plus connu de tous.
Il souhaitait réformer
l'Ordre, tâche qu'il ne put
mener à bien.



Philippe IV le Bel

1268-29 NOVEMBRE 1314

Artisan du
renforcement de la
monarchie en France, il
en fit un État centralisé.
Le « roi de fer » expulsa
les Juifs de France et batailla
avec plusieurs papes avant de s'en
prendre aux Templiers.



Clément V

VERS 1264-20 AVRIL 1314

Élu pape le 5 juin
1305, Bertrand de
Got s'est longtemps
opposé à Philippe le
Bel, qui voulait mettre
à mal son influence, au
sujet des Templiers. Le
pape finit par se ranger aux
arguments du roi, à contrecœur.



Guillaume de Nogaret

VERS 1260-11 AVRIL 1313

Principal conseiller et
garde du Sceau du
roi de France, ce
Languedocien a eu un
rôle central dans la
chute des Templiers,
arrêtant ceux présents
à Paris le 13 octobre
1307 et menant
bon nombre de leurs
interrogatoires.



Geoffroy de Charnay

VERS 1251-18 MAI 1314

Commandeur – ou
maître – de l'Ordre
pour la Normandie, il
a rejoint les Templiers
aux alentours de
18 ans avant de
progresser dans la
hiérarchie. Comme
Jacques de Molay, il a
d'abord avoué des crimes
sous la torture avant de se rétracter,
ce qui lui valut de mourir aux côtés du
grand maître de l'Ordre.



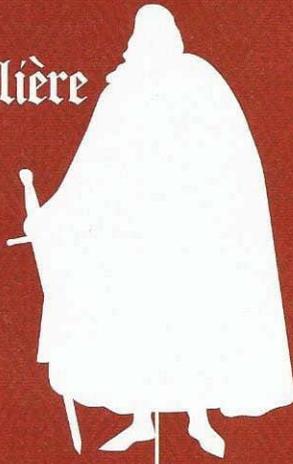
LA CHUTE DES TEMPLIERS

L'organisation templière

La structure de l'ordre du Temple répondait aux règles édictées par Bernard de Clairvaux, évoluant peu dans le temps.

Sénéchal

C'est le bras droit du maître, deuxième personnage dans la hiérarchie. Ses tâches sont principalement administratives et logistiques. Il supplée le maître lorsque celui-ci s'absente.



Maréchal du couvent du Temple

C'est le chef militaire de l'Ordre, c'est lui qui commande pendant les batailles. Il est également responsable de l'armement et de la garde du gonfanon (l'étendard des Templiers).



Maître des Terres

Aussi appelés commandeurs, ils sont trois. Le premier, commandeur de la Terre de Jérusalem, est le trésorier de l'Ordre. Les deux autres représentent le grand maître à Antioche et à Tripoli. Il existe également des commandeurs des provinces, qui gèrent les possessions templières en Europe.



Commandeurs de chevaliers et des Maisons

Les premiers sont les lieutenants du maréchal du couvent, les seconds les responsables de commanderies ou forteresses, sous la responsabilité d'un commandeur de province.

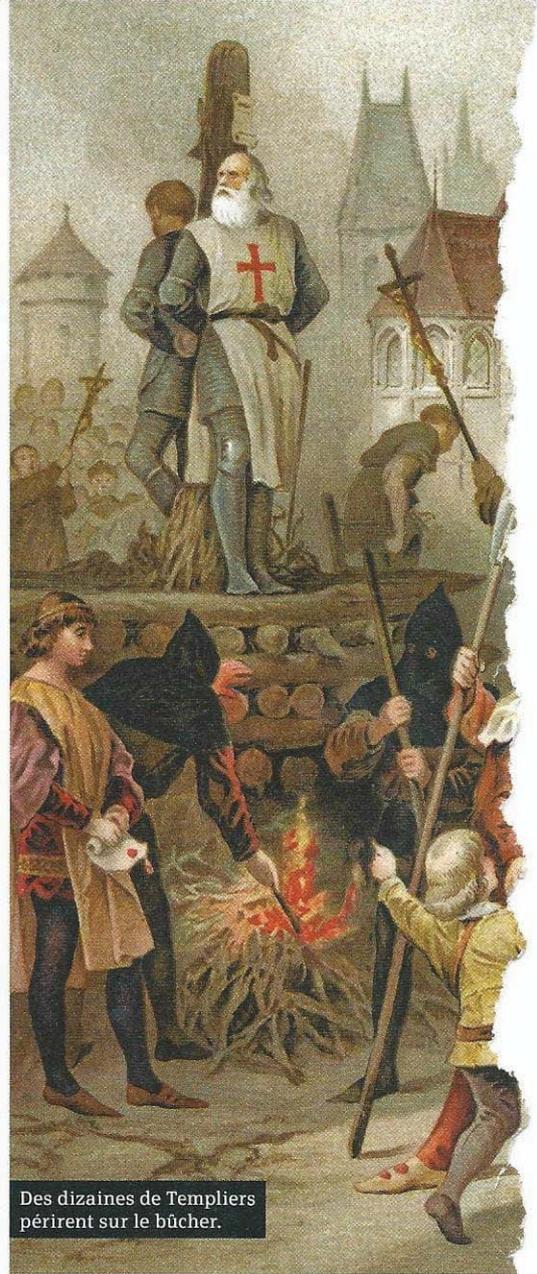
Chevaliers et sergents

Les chevaliers sont de noble extraction et portent le manteau blanc frappé de la croix pattée rouge. Les frères sergents, eux, sont des hommes libres issus du peuple. Ces soldats portent un manteau brun.

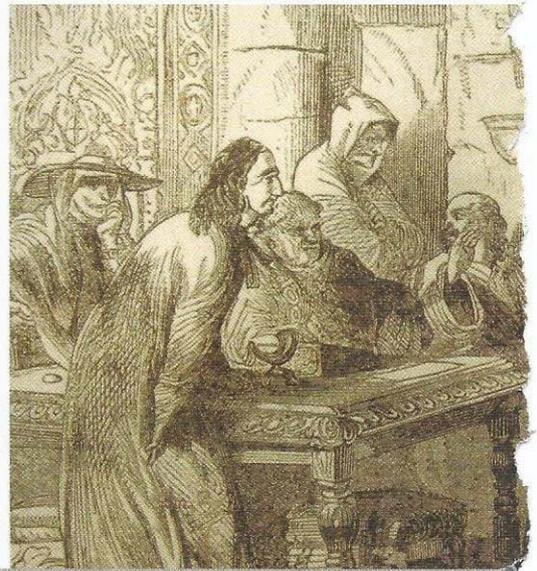


Grand maître

Le maître (ou grand maître) de l'ordre des Templiers n'est pas tout-puissant. Les décisions sont prises par un conseil, le chapitre général, qui l'a élu. Il est aussi l'interlocuteur de l'Ordre avec le pape. Sa charge est à vie, souvent courte, le grand maître participant à toutes les batailles.



Des dizaines de Templiers périssent sur le bûcher.



LA CHUTE DES TEMPLIERS



christi) qui, le 23 janvier 1120, lors du concile de Naplouse, est officiellement reconnue par la papauté sous le nom de « milice des Pauvres chevaliers du Christ ». Très rapidement, la milice voit son nom devenir « ordre des Pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon » afin de marquer son allégeance au temple supposé avoir abrité l'Arche d'alliance. Tout aussi vite, sept chevaliers francs sont venus rejoindre les deux fondateurs de l'ordre, qui commencent ses activités par la défense du défilé d'Atlit, l'un des lieux les plus dangereux sur la route des pèlerins. Ces neuf chevaliers ont prononcé trois vœux : pauvreté, chasteté et obéissance, la protection des pèlerins contribuant à la « rémission de leurs péchés ». Pour développer son ordre, Hugues de Payns, accompagné de cinq de ses compères, retourne en Occident afin de recruter de nouveaux chevaliers et recueillir des dons tout en obtenant une légitimation de l'ordre par le pape Honorius II. Appuyé par Bernard de Clairvaux (saint Bernard), l'ordre du Temple est adoubé lors du concile de Troyes, le 13 janvier 1129. Son influence commence alors à croître, chevaliers et serfs venant le rejoindre. En 1139, c'est la consécration : par bulle papale, ils dépendent directement du pape, seul désormais à pouvoir leur donner des ordres ou les juger. En 1147, après avoir lancé la deuxième croisade, le pape Eugène III octroie aux Templiers la croix rouge qui sera leur emblème et que les chevaliers templiers porteront sur l'épaule gauche de leur manteau blanc (les soldats et sergents étant vêtus de brun).

Pendant les années qui suivent, les Templiers se distinguent par leur bravoure au combat. L'un de leurs principaux faits d'armes se déroule le 25 novembre 1177, lors de la bataille de Montgisard, où les quelques milliers de chevaliers et de soldats du roi Baudouin IV de Jérusalem, avec à leur tête quatre-vingts Templiers, vinrent à bout de l'armée de Saladin, pourtant forte de plusieurs dizaines de milliers d'hommes. Craints et respectés par leurs ennemis, les Templiers en étaient également mal vus, car s'ils étaient faits prisonniers, l'Ordre refusait de payer une rançon pour les libérer. C'est ainsi qu'après la défaite des troupes franques à Hattin, le 4 juillet 1187, Saladin fit décapiter tous les Templiers capturés,

à l'exception de leur grand maître, Gérard de Ridefort.

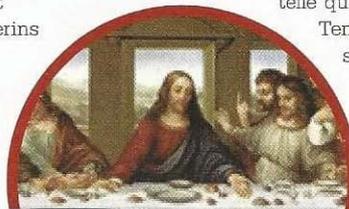
Devenu une importante force militaire en Terre sainte, l'ordre du Temple connut en parallèle une importante expansion économique. Grâce aux dons et aux legs accordés par de nombreux chevaliers venus les rejoindre et les princes catholiques soucieux de gagner leurs bonnes grâces, le Temple devint un grand propriétaire terrien dans toute l'Europe chrétienne du Moyen Âge, disposant de revenus considérables pour l'époque. Et, même s'ils n'exercèrent pas une activité de banquier

telle qu'on la conçoit aujourd'hui, les Templiers influaient grandement sur l'économie, le commerce et la finance. En prêtant de l'argent aux particuliers et aux princes – sans intérêt, la pratique étant interdite par l'Église aux chrétiens.

Mais aussi en créant le système des lettres de change : avant de partir vers la Terre sainte, un pèlerin (ou un marchand) laissait ses biens à une commanderie templière en échange d'une lettre indiquant le montant de la somme déposée ; une fois arrivé à destination, il lui suffisait de présenter cette lettre à la commanderie locale pour récupérer ses avoirs en monnaie

locale.

Mais cette montée en puissance connut un important coup d'arrêt le 28 mai 1291 lorsque Saint-Jean-d'Acre, le dernier bastion chrétien en Terre sainte, tomba malgré la résistance acharnée des Templiers. L'Ordre dut alors se replier sur Chypre, le siège mondial d'alors de la congrégation. C'est là que, le 20 avril 1292, Jacques de Molay devint le 23^e grand maître de l'ordre du Temple. La réputation de celui-ci ayant pâti de la défaite de Saint-Jean-d'Acre, de Molay s'évertua donc à tenter de le rebâtir, en réorganisant l'Ordre et en montant une croisade destinée à réinvestir Jérusalem. Alliés aux Mongols de Ghâzân, le *khan* de Perse, les chrétiens monteront une expédition dans un premier temps victorieuse (à la bataille d'Homs, fin 1299) avant de devoir se replier sur l'île d'Arouad. Mais les Mongols font rapidement défection et, en septembre 1302, les Mamelouks égyptiens prennent l'île et massacrent les Templiers vaincus.

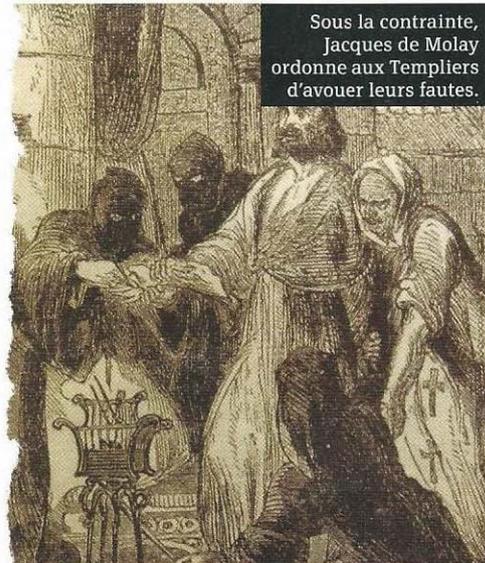


LÉGENDES TEMPLIÈRES

Le Saint-Graal

Les Templiers ont toujours excité l'imagination, certains leur attribuant des pouvoirs, des pratiques ou des possessions qu'aucune réalité historique ne vient confirmer. L'une des plus connues de ces légendes est celle du Saint-Graal, la coupe supposée avoir recueilli le sang du Christ blessé en croix après qu'il s'en soit servi pendant la Cène, que les Templiers auraient gardé. Un mythe créé au XII^e siècle (soit à l'époque où les Templiers connaissent leur apogée) et remis au goût du jour dans le *Da Vinci code*, qui déchaîna les passions pour cette mystérieuse relique supposée être dissimulée ici ou là. Les historiens sérieux, eux, s'accordent à dire que ce fameux Graal n'a jamais existé.

Sous la contrainte, Jacques de Molay ordonne aux Templiers d'avouer leurs fautes.



LES CHIFFRES

20 000

Templiers à l'apogée de l'Ordre.

54+

Templiers brûlés le 12 mai 1310.

15 témoins accusèrent les Templiers avant le 12 mai 1310, 198 ensuite...

597

Templiers furent volontaires pour défendre l'Ordre.



La *militia christi* originelle comprenait neuf chevaliers.

200 000

livres confisquées et données par les Hospitaliers au roi de France en « compensation ».

À Chypre, la situation n'est pas meilleure. Comme les Hospitaliers qui y ont également trouvé refuge, les Templiers se voient refuser par le roi Henri II le droit d'acheter des terres. Les Hospitaliers s'en vont alors conquérir Rhodes (1303), qui devient leur siège, alors que les Templiers mènent campagne pour le roi de Sicile en Grèce avant de revenir à Chypre, en 1306, pour aider Amaury de Lusignan à détrôner son frère Henri. Celui-ci reviendra à Chypre en 1310, à la mort d'Amaury et il dissoudra les Templiers en 1313.

Dans de nombreux pays occidentaux, le pouvoir des Templiers et leur puissance militaire commencent à devenir un sujet d'inquiétude pour des monarques soucieux de leurs prérogatives. Et certains craignent que les Templiers, dont les commanderies essaient dans de nombreux pays, finissent par vouloir créer leur propre État, à l'instar des chevaliers Teutoniques en Prusse ou des Hospitaliers à Rhodes. En France, Philippe le Bel se sent lui aussi menacé par la présence grandissante d'un ordre qui, pourtant, l'épaule lorsqu'il faut mater des émeutes et lui prête les sommes conséquentes permettant de remplir des caisses royales désespérément vides, bien

LÉGENDES TEMPLIÈRES

Le suaire de Turin

Alors que même l'Église catholique admet aujourd'hui que le suaire de Turin, tissu supposé avoir enveloppé le corps du Christ après sa descente de croix, était un faux datant probablement du XIII^e ou XIV^e siècle, de nombreuses légendes circulent à son sujet, l'une d'entre-elles étant que les Templiers auraient dissimulé ce suaire pendant plus de cent ans. Pour étayer cette « hypothèse », les défenseurs de cette thèse s'appuient sur le fait que c'est un petit-neveu de Geoffroy de Charnay, portant le même nom, qui présenta le premier publiquement le suaire, en 1357. Et sur les aveux (arrachés sous la torture...) du Templier Arnaut Sabbatier, qui aurait dû l'embrasser lors de son initiation. D'autres, se basant sur ces hypothèses, pensent que c'est l'image de Jacques de Molay qui est « imprimée » sur le suaire. Et peu importe que le maître des Templiers ait été brûlé vif et non crucifié comme le fait penser « l'image » sur le tissu...

Ce tableau fut peint lorsqu'on crut, en 1306, que les Templiers avaient repris Jérusalem.

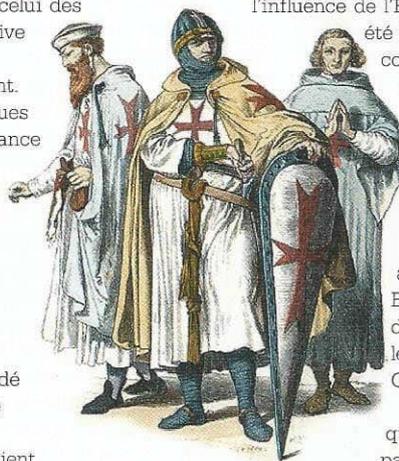
qu'il ait déjà banni et spolié de leurs biens les banquiers lombards puis juifs du pays. En outre, les Templiers doivent faire face à de nombreuses critiques : ils sont considérés comme arrogants, vivant dans le luxe, se pensant au-dessus des lois, inutiles.

Le pape Clément V, élu en 1305, lui aussi inquiet de l'attitude des Templiers, leur lance une mise en garde : « Que les Templiers se gardent de lasser ma patience afin que l'Église ne soit pas obligée d'examiner de plus près certaines choses répréhensibles supportées jusqu'à ce jour avec trop d'indulgence. » Le souverain pontife lance le projet de fusionner l'ordre du Temple avec celui des Hospitaliers, une initiative à laquelle les deux congrégations s'opposent. Pourtant, en 1307, Jacques de Molay se rend en France à l'invitation du pape, où il est supposé se réunir avec Foulques de Villaret, le grand maître Hospitalier, afin de discuter de cette fusion. Mais, Villaret n'arrivant pas, c'est un autre sujet qui est abordé par Clément V. Philippe le Bel, avec lequel le souverain pontife entretient

des relations détestables, lui a fait remonter les informations recueillies en 1305 auprès d'Esquieu de Floyran, prieur de Montfaucon. Ayant séjourné en prison avec des Templiers, ceux-ci lui auraient avoué les pratiques hérétiques de leur ordre, entre blasphèmes et pratiques sexuelles interdites. De Floyran s'est confié à Philippe le Bel qui, sans forcément croire ces allégations, vit le bénéfice qu'il pouvait en tirer. Roi omnipotent et au caractère ombrageux, Philippe entretient avec la papauté des relations difficiles depuis 1294 et l'élection de Boniface VIII. Soucieux d'affirmer la prédominance du pouvoir royal et de diminuer l'influence de l'Église en son pays, il a même

été jusqu'à envoyer son principal conseiller, Guillaume de Nogaret, à la tête d'une troupe armée à Anagni (Latium) où résidait le pape afin de l'y menacer, le 8 septembre 1303. Un mois plus tard, Boniface VIII décède à Rome puis son successeur, Benoît XI, meurt à son tour, le 7 juillet 1304. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, est alors élu pape, le 5 juin 1305, sous le nom de Clément V.

C'est dans ce contexte que le souverain pontife fait part à Jacques de Molay des



LA CHUTE DES TEMPLIERS

LES TEMPLIERS EN EUROPE

Lorsque l'ordre leur fut donné d'arrêter les Templiers, tous les souverains européens n'obtempérèrent pas.

Îles britanniques

Sceptique, Édouard II refusa dans un premier temps d'emprisonner les Templiers. Il écrivit même au pape pour les défendre. Mais il fut forcé de les arrêter. Menés sans torture, les premiers interrogatoires ne donnèrent rien, jusqu'à ce que les inquisiteurs du pape prennent le relais avec d'autres méthodes. Les Templiers ayant avoué furent forcés de se repentir, les autres emprisonnés à vie.



Italie

D'un État à l'autre, la situation varia. Les États pontificaux arrêtaient des Templiers, mais la Lombardie soutint l'Ordre. Il y eut autant d'accusés à confesser des crimes que d'autres à leur reprocher leurs mensonges. À Florence, malgré la torture, seuls six Templiers sur treize avouèrent.



Chypre

Amaury de Lusignan, le roi de Chypre, a conquis son trône avec l'aide des Templiers. Cela ne l'empêcha pas de faire arrêter les chevaliers, malgré leur résistance. Amaury fut assassiné pendant leur procès et Henri II, roi chassé par Amaury, changea la donne : torturés, nombre de Templiers moururent en clamant leur innocence.



Portugal

Au Portugal, les Templiers furent bien traités, en comparaison d'autres pays. Le roi Denis I refusa de persécuter l'Ordre mais ne put empêcher le pape de l'abolir. Les Templiers se renommèrent « Ordre du Christ » sous la protection du roi. Denis I négocia avec le pape pour récupérer les biens des Templiers.



Péninsule ibérique

D'abord sceptique, Jacques II d'Aragon fit arrêter les Templiers le 1^{er} décembre 1307, devant l'ordre du pape. Mais certains vont résister pendant deux ans. Malgré la torture, aucun Templier n'avoua et ils sont tous déclarés innocents par la justice locale. Le résultat est le même au royaume de Majorque.



L'ordre des Templiers a été adoubé lors du concile de Troyes, en 1129.

accusations qui pèsent contre son ordre. Le grand maître des Templiers, après avoir nié ces charges, demande au pape de lui apporter son aide face au roi de France. Clément V, qui ne croit guère à ces accusations, écrit le 24 août 1307 à Philippe le Bel pour lui demander d'ouvrir une enquête pontificale sur les rumeurs qui courent à l'encontre des Templiers, lui rappelant au passage que l'Ordre ne dépend que de lui. Mais le roi de France a déjà décidé qu'il voulait en finir avec le Temple. Le 14 septembre 1307, il envoie à tous les sénéchaux et baillis du royaume l'ordre secret d'arrêter tous les Templiers de France en une action simultanée. Ce qui est fait le vendredi 13 octobre : plusieurs centaines de Templiers (les chiffres oscillent entre 546 et plus de 1 500 selon les sources), dont 140 à Paris (y compris Jacques de Molay), sont emprisonnés. Les charges qui pèsent sur eux sont extrêmement lourdes : hérésie, blasphème, etc. De quoi envoyer les moines-soldats au bûcher.

En apprenant la nouvelle de ces arrestations, Clément V est furieux. Le 27 octobre, il écrit à Philippe le Bel : « Votre conduite impulsive est une insulte contre nous et contre l'Église romaine. » Il faut dire que l'acte est un camouflet pour son autorité : les Templiers ne dépendent normalement que de lui et n'ont pas à répondre à la justice d'un pays.

Cela n'empêche pas le roi de France de mettre en branle la machine judiciaire. Tous

les biens mobiliers et immobiliers du Temple sont saisis. Comme nombre des membres de son Ordre, Jacques de Molay est interrogé et torturé. L'Inquisition ne lésine pas sur les moyens : en plus d'être intimidés, confinés dans d'immondes cachots, nourris au pain et à l'eau, les Templiers sont soumis au chevalet, à l'estrapade ou à la brûlure de la plante des pieds. Ces méthodes sont « efficaces ». À Paris, 134 des 140 Templiers interrogés avouent l'un ou l'autre crime. Mais ils sont aussi 38 à succomber suite à ces pratiques... Les interrogatoires font même apparaître de nouveaux « crimes » : les aspirants templiers doivent cracher trois fois sur la croix, ils doivent embrasser un supérieur sur le postérieur, le nombril et la bouche, se livrer à des pratiques homosexuelles, porter une cordelette d'abord « consacrée » sur une idole païenne (le Baphomet), etc.

Jacques de Molay lui-même signe une confession sous la torture : il avoue reniement du Christ et crachat sur la croix, lors de son admission dans l'Ordre, en 1265. Ces aveux, rendus publics, font dégringoler la cote du Temple dans l'opinion publique et dans les cours royales. Partout en Europe, les rois font interroger les Templiers présents sur leur sol alors qu'ils étaient jusqu'alors réticents à suivre les incitations de Philippe le Bel. Pour sa part, Clément V, sentant la situation lui échapper, envoie deux cardinaux interroger le grand

✚ COUPABLES? ✚

Les accusations portées contre les Templiers ont-elles un fond de vérité ?

OUI

Même considérées comme l'une des nombreuses fausses accusations lancées par Philippe le Bel, les charges de crachat sur la croix pourraient bien être fondées. Nombre de Templiers l'ont avoué, des espions de Philippe l'ont confirmé. Jacques de Molay lui-même l'aurait admis. Et le « parchemin de Chinon » récemment revenu à la lumière confirme ces charges.

CRACHER SUR LA CROIX

NON

Si la pratique du crachat sur un crucifix semble avérée, ce n'est pour autant pas une hérésie ou un blasphème. Pour les Templiers, il s'agissait ainsi d'endurcir les novices afin qu'ils sachent résister dans le cas où ils seraient capturés par les sarrasins et obligés de se livrer à un tel acte. L'idée étant d'apprendre à renier « de bouche et non de cœur ».

D'après l'accusation, les Templiers auraient posé des cordelettes sur la tête d'une idole avant de les porter sur leur vêtement ou à même la peau. Une charge très précise, que de nombreux chevaliers auraient reconnue. La tête de cette idole, le Baphomet, aurait été de taille réelle. Comme celle des reliques que l'on sait les Templiers avoir détenues, telle celle de sainte Euphémie de Chalcedoine. Auraient-ils vénéré ces reliques ?

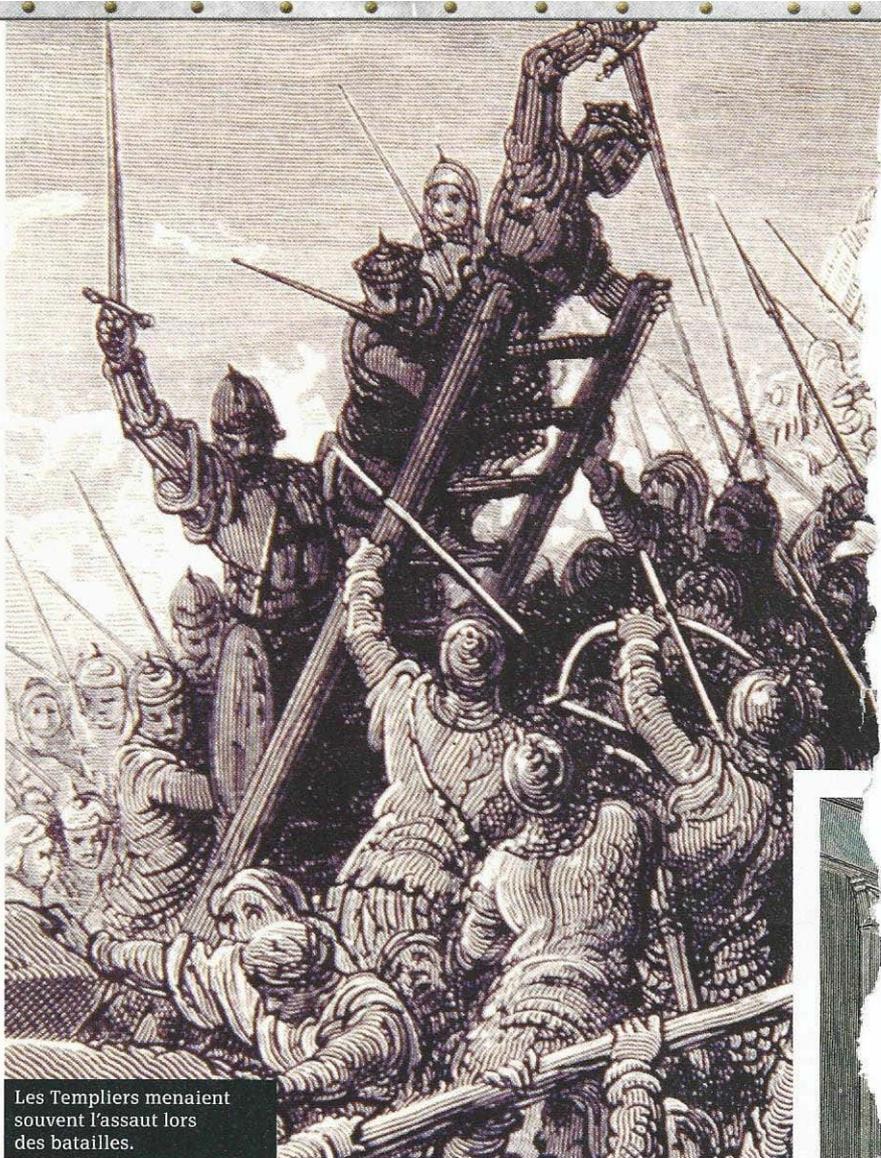
IDOLÂTRER LE BAPHOMET

Seuls neuf Templiers parisiens avouèrent adorer une idole. Couverte de cuir pour certains, faite d'or et d'argent pour d'autres, portant des cornes ici, posée sur trois ou quatre pieds là... Bref, de quoi laisser penser que les accusés avouaient n'importe quoi pour échapper à la torture. Quant au nom de Baphomet, il pourrait s'agir d'une déformation de celui de Mahomet. De son côté, le parchemin de Chinon (qui contient les actes de la confrontation entre dignitaires templiers et cardinaux), montre qu'un seul Templier aurait avoué, sous la torture, avoir vu cette tête.

D'après l'accusation, lors de leur initiation, les Templiers étaient avertis qu'ils pouvaient entretenir des relations sexuelles avec leurs condisciples. Sachant que les Templiers faisaient vœu de chasteté et de célibat, il est tentant de penser qu'ils soulageaient ainsi leurs pulsions. Mais bien peu de Templiers, même sous la torture, avouèrent des pratiques homosexuelles, la sodomie étant vue à cette époque, et encore plus chez les Templiers, comme une pratique honteuse. Ce qui aurait poussé les accusés à la cacher...

HOMOSEXUALITÉ

L'accusation de sodomie était couramment utilisée à l'époque pour discréditer un adversaire. Et il semble qu'il s'agissait de l'une des armes favorites de Philippe le Bel à l'encontre de ses ennemis, tant il leur était difficile de prouver qu'elle était fautive. Pratiquement tous les Templiers ont nié cette pratique, très sévèrement condamnée par les règles de l'Ordre (emprisonnement à vie couvert de chaînes...).



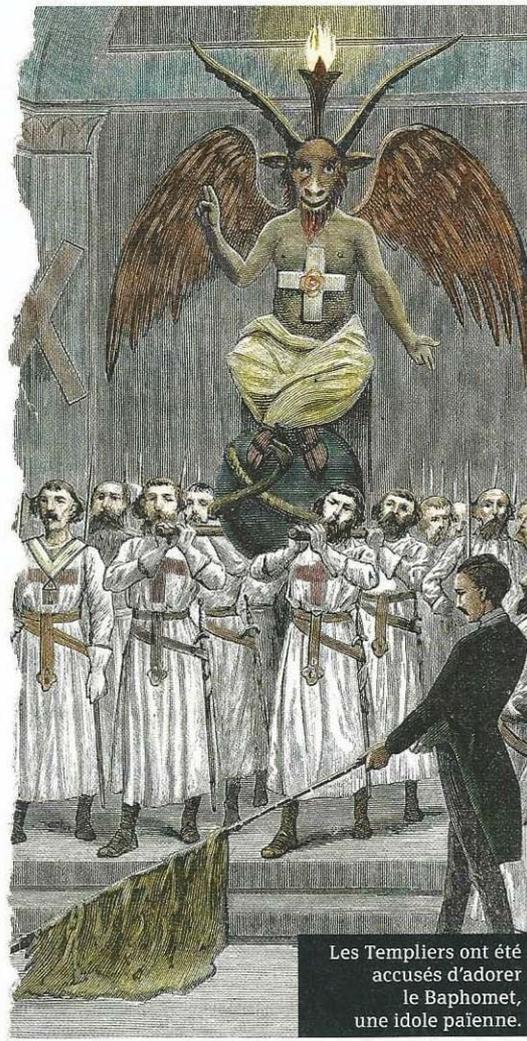
Les Templiers menaient souvent l'assaut lors des batailles.



Selon la légende, Jacques de Molay aurait maudit le roi sur le bûcher.



Les Templiers protégeaient des routes de pèlerinage bien peu sûres.

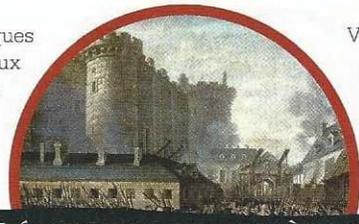


Les Templiers ont été accusés d'adorer le Baphomet, une idole païenne.

maître. Le 27 décembre, Jacques de Molay comparait devant eux et leur affirme que ses aveux lui ont été extorqués sous la torture et qu'il est innocent. Prévenu, Clément V fait interrompre le travail des inquisiteurs. En réaction, Philippe le Bel lui fait présenter à Poitiers soixante-douze Templiers, triés sur le volet, qui confirment les accusations les accusations en égard. Troublé, Clément V ordonne la création d'une commission pontificale chargée d'étudier le cas des Templiers. Surprise : en août 1308, Jacques de Molay revient sur sa rétractation devant des cardinaux !

La commission pontificale demande alors aux Templiers de présenter des défenseurs. En quelques semaines, ils sont plus de 500, qu'ils aient déjà avoué sous la torture ou qu'ils y aient résisté, à se manifester ! Devant le nombre et la force de leurs arguments (les Templiers avaient beau jeu de rappeler qu'ils avaient donné leur sang pour le Christ, eux...), l'accusation commence à trembler. Le roi prend alors une décision brutale : le 12 mai 1310, il fait envoyer au bûcher cinquante-quatre Templiers ayant rétracté leurs aveux, pour relaps. En outre, deux des quatre défenseurs élus (pour représenter les plus de 500) par les Templiers disparaissent.

La défense des Templiers a pris un coup important. En outre, dans le bras de fer qui l'oppose à Philippe le Bel, Clément V faiblit et commence à se ranger aux arguments du roi de France. Il ordonne la tenue d'un concile à



LÉGENDES TEMPLIÈRES

La Révolution française

Les élucubrations au sujet des Templiers sont nombreuses. L'une des plus étonnantes prend place lors de la Révolution, au moment de l'exécution de Louis XVI. Une fois la lame de la guillotine tombée, un homme se serait précipité sur l'échafaud pour plonger ses doigts dans le sang en criant : « Jacques de Molay, tu es vengé ! » En dehors du fait qu'on voit mal la garde autour de l'échafaud laisser ainsi passer un trublion, il faut voir que Louis XVI était le treizième roi depuis Philippe le Bel. Un chiffre qui correspond à la « malédiction » telle que l'aurait proférée de Molay dans l'imagination de Maurice Druon dans ses fameux *Rois maudits*.

Vienne (Isère), qui doit statuer sur le devenir de l'Ordre. Il s'ouvre le 16 octobre 1311. Philippe le Bel y vient escorté par une forte troupe. Le 22 mars 1312, le pape fulmine (édicte) la bulle *Vox in excelsis*, qui abolit l'ordre du Temple. Elle n'est rendue publique que le 3 avril : le pape y avoue qu'il n'existe rien qui puisse valoir une condamnation canonique aux Templiers mais que l'ordre est déshonoré et qu'en conséquence, il doit être dissous. Il fulmine par ailleurs la bulle *Ad providam*, le 2 mai suivant, qui attribue les biens du Temple aux Hospitaliers, sauf ceux de la péninsule ibérique.

Clément V nomme une nouvelle commission devant juger Jacques de Molay et trois dignitaires de l'Ordre : Hugues de Pairaud, maître de France, Geoffroy de Gonville, maître d'Aquitaine et Poitou, et Geoffroy de Charnay, maître de Normandie. Le 18 mars 1314, devant la cathédrale de Notre-Dame de Paris, les accusés sont amenés devant leurs juges afin d'entendre le verdict du procès : la prison à vie. De Molay et de Charnay provoquent la stupéfaction en clamant haut et fort leur innocence et celle du Temple. Les deux hommes sont alors condamnés comme relaps au bûcher. Il est dressé sur l'île aux Juifs le jour même. Et, alors que les flammes commencent à le lécher, le dernier grand maître de l'ordre des Templiers lance la malédiction que l'on sait avant de trépasser. Les Templiers viennent de disparaître, leur légende de naître.

© Alamy, Corbis, Getty Images, Joe Cummings